

Selon leur nature (recyclable ou non, dangereux, encombrant...), nos déchets ménagers sont à jeter dans des sacs ou des bacs spécifiques. Ils peuvent également être déposés dans des colonnes ou apportés à la déchèterie. Que deviennent-ils ensuite ?

Gros plan sur leur deuxième vie

Incinération ou compostage ?

Les ordures ménagères non recyclables sont incinérées à l'usine de Nîmes. Cette valorisation énergétique permet de produire de l'électricité vendue à EDF, correspondant à 1/5^{ème} de l'électricité consommée par les habitants de Nîmes. Les déchets résiduels sont utilisés dans l'élaboration de sous couches routières.

Les déchets ménagers peuvent également être acheminés à l'usine de compostage (ou tri mécano-biologique) de Beaucaire, où ils subiront un traitement avant d'être valorisés sous forme de compost.

Les emballages recyclables

Les emballages en plastique, en carton et en métal sont ramassés par des camions dédiés qui les déposent ensuite au centre de tri de Nîmes ou de Beaucaire. Triés manuellement selon leur matière et compactés, ces déchets recyclables sont ensuite acheminés vers les différentes filières du tri pour leur valorisation et leur transformation en de nouveaux objets : fibres textiles et revêtement de sol pour les plastiques, nouveaux emballages en carton, chariots de supermarché pour l'acier, bicyclettes pour l'aluminium...

Le verre et le papier

Le papier doit être déposé soit dans le conteneur de tri, soit dans des points d'apport volontaire pour les communes qui en disposent.

Le verre ne doit en aucun cas être mélangé aux autres emballages. Il doit impérativement être apporté dans des points d'apport volontaires (colonnes) disponibles dans les communes.

Les centres de tri envoient ensuite le papier et le verre vers les usines de recyclage.

Les déchets verts

Les déchets verts servent à faire du compost. Ils peuvent être déposés dans un composteur individuel dans lequel les déchets de cuisine peuvent également être mis (épluchures, marc de café, coquilles d'œuf...).

Les déchets verts du jardin (taille de haies, tonte de gazon...) peuvent également être amenés en déchèterie.